

Département
OISE
CANTON
CLERMONT
COMMUNE
LIANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 184/2024

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIANCOURT,

Vu le regarnissage de gazon,

Considérant que le terrain d'honneur vient d'être réengazonné,

- A R R E T E -

- ARTICLE 1** Le terrain d'honneur de football du stade municipal René Naudot est déclaré inaccessible pour les entraînements et matchs du mardi 23 juillet 2024 au samedi 31 août 2024.
- ARTICLE 2** La présente décision sera affichée à l'entrée du stade et notifiée au District Oise de football.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire de LIANCOURT et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis aux intéressés le 23 juillet 2024.

Fait à LIANCOURT, le 22 juillet 2024



Le Maire,

Laëtitia COQUELLE